



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT AQUITAINE -  
LIMOUSIN - POITOU-CHARENTES  
GBFR4-4BE

Bordeaux, le

**1 6 MARS 2016**

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA GIRONDE

Référence courrier : FB-UT33-CRC-16-212

N° S3IC : 52-961

Affaire suivie par : Frédéric BERNAT  
[frederic.bernat@developpement-durable.gouv.fr](mailto:frederic.bernat@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél. : 05 56 24 85 71 Fax : 05 56 24 83 52

### **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

**Remise en état de l'ancien établissement de travail du bois exploité par la société DEYRIS  
LAFOURCADE (ex LAMECOL)**

#### **----- PROCES VERBAL DE RÉCOLEMENT FINAL**

**visite du 15 mars 2016**

#### **1. CONTEXTE ET HISTORIQUE**

La société DEYRIS LAFOURCADE (ex LAMECOL) exerçait, route de Pessac, à MERIGNAC, une activité de fabrication de structures et de charpentes en lamellé-collé, soumise à déclaration au titre de la nomenclature des installations classées.

Un récépissé de déclaration a été délivré le 24 octobre 1997 par la préfecture de la Gironde pour l'exploitation de cet atelier de travail du bois au titre des rubriques 1131-2c, 2410-2, 2415-2 et 2940-2b.

Un arrêté complémentaire n° 14346/1 a été délivré par la préfecture de la Gironde pour la surveillance de la qualité de l'eau de la nappe du Plio-quaternaire par 2 piézomètres situés au droit du site.

Le 31 juillet 2013, un courrier a été adressé à l'inspection des installations classées pour annoncer la fin d'exploitation de ce site et sa cessation d'activité.

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-16h00  
Tél. : 33 (0) 5 56 24 80 80 – fax : 33 (0) 5 56 24 47 24  
BP 55 rue Jules Ferry Cité administrative  
33090 Bordeaux cedex



## **2. MEMOIRE DE REMISE EN ETAT**

Le 20 novembre 2015, un mémoire de remise en état nous a été transmis concernant ce site.

### **2.1 - Environnement actuel du site**

D'après le mémoire de cessation d'activité, l'ensemble immobilier a été remis à son propriétaire (la SCI 13 bis route de Pessac) après nettoyage complet des locaux et remise en état.

La totalité des immeubles et des accès a été destinée à la création d'une zone d'activités.

Le propriétaire des lieux, après reprise des enrobés et la mise en peinture des bâtiments a opté pour la création d'une nouvelle zone d'activités.

Les sociétés actuelles, sur le site, sont au nombre de cinq.

Le site est fermé et interdit au public en dehors des horaires d'ouverture.

### **2.2 - Evacuation des déchets**

L'ensemble des stocks de bois a été évacué vers le nouveau site d'exploitation de la société LAMECOL situé sur la commune de Canéjean.

L'ensemble des autres déchets ont été repris par une société agréée pour cette activité.

### **2.3 - Surveillance des eaux souterraines**

Le 30 juillet 2013, un échantillonnage des eaux souterraines au niveau des 3 piézomètres installés sur le site de l'ancienne société LAMECOL à Mérignac a été effectué.

Les résultats des analyses effectuées concluent en l'absence de pollution des eaux souterraines, en phénol notamment.

## **3. TRANSMISSION DU 1/12/2015**

Par transmission du 1<sup>er</sup> décembre 2015, l'exploitant nous a indiqué :

- que les déchets et produits dangereux ont tous été évacués soit en décharge, soit ont été réutilisés, soit ont été rapatriés sur le nouveau site de Canéjean ;
- qu'aucun produit ou machine n'a été laissé sur le site ;
- que le site a été repris par le propriétaire qui a mis les bâtiments en location, le lieu étant occupé par différentes entreprises et est donc gardé.

Nous, Frédéric BERNAT, dûment commissionné et assermenté, nous sommes rendus sur les lieux le 15 mars 2016 :

### **AVONS RENCONTRÉ :**

- M. CHAREYRE

### **NOUS APPUYANT SUR LES CONCLUSIONS DU MEMOIRE DE REMISE EN ETAT SUSVISE,**

### **AVONS VISITÉ :**

- l'emplacement des anciennes installations de la société DEYRIS LAFOURCADE (ex LAMECOL), route de Pessac, à MERIGNAC.

### **CONSTATONS CE QUI SUIT :**

#### **3.1. Interdictions et limitation des accès au site**

Lors de la visite, l'inspection des installations classées a constaté que le site anciennement exploité par la société DEYRIS LAFOURCADE (ex LAMECOL) a été clôturé.



### **3.2. Risques d'incendie et/ou d'explosion**

Lors de la visite, nous n'avons pas constaté de présence de zones à risques d'incendie ou d'explosion au niveau des anciennes installations de la société DEYRIS LAFOURCADE (ex LAMECOL).

### **3.3. Produits dangereux et déchets**

Nous n'avons pas constaté sur le site, anciennement exploité par la société DEYRIS LAFOURCADE (ex LAMECOL), de présence de produits dangereux et de déchets résiduels liés à l'activité.

### **3.4. Gardiennage du site**

Les installations, anciennement exploitées par la société DEYRIS LAFOURCADE (ex LAMECOL) sont situées route de Pessac, à MERIGNAC. Le site est clôturé et gardienné par les sociétés qui se sont installées dessus.

### **3.5. Piézomètres**

Lors de la visite, nous avons pu constater que les 3 piézomètres du site avaient été correctement rebouchés.

Le site a donc été remis en état pour un usage de type industriel.

La société DEYRIS LAFOURCADE (ex LAMECOL) a informé, par courriers datés du 13 juin 2013, M. le Maire de Mérignac ainsi que le propriétaire du site, de la cessation d'activité de l'établissement. Ces derniers n'ont émis aucune remarque particulière.

### **CONCLUONS QUE :**

Les travaux de réhabilitation des terrains anciennement exploités par la société DEYRIS LAFOURCADE (ex LAMECOL), route de Pessac, à MERIGNAC, ont été correctement réalisés.

**PROPOSONS** à M. le Préfet de donner acte de la bonne exécution des travaux de réhabilitation des terrains de la société DEYRIS LAFOURCADE (ex LAMECOL), conformément aux dispositions du Code de l'environnement.

Pour mémoire, en cas de cession des terrains, le propriétaire est tenu d'informer l'acheteur, par écrit, de la nature des activités qui ont été exercées sur le site ainsi que les études et travaux de dépollution qui y ont été réalisés.

En cas de changement d'usage du site, il conviendra de procéder à des investigations complémentaires afin de déterminer si l'état des terrains est bien compatible avec un usage futur de type d'habitations.

Enfin, il conviendra d'inscrire cette demande aux actes de vente.

Fait à Bordeaux, le 15 mars 2016  
L'inspecteur des installations classées.

  
Frédéric BERNAT

Copie : DDTM - SPE

